



PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT Conclusion de la 1^{ère} phase de concertation et mise en œuvre du plan d'actions

Jeudi 22 octobre 2020



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
I) QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE	4
II) LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE TERRITOIRE.....	5
III) LA GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT	5
IV) LA RESSOURCE EN EAU MENACÉE.....	6
V) LE DIALOGUE CITOYEN.....	8
VI) LE PROGRAMME D' ACTIONS.....	11

INTRODUCTION

Le 17 octobre 2017, le Département de la Haute-Garonne a engagé l'élaboration d'un Projet de Territoire pour optimiser la Gestion de l'Eau sur le bassin de la Garonne amont.

Ce projet ambitieux est une priorité inscrite dans le plan départemental de transition écologique 2020-2024. Il répond à l'urgence d'assurer une gestion concertée et durable de l'eau en Garonne amont et de permettre ainsi la poursuite du développement des territoires dans le respect des équilibres environnementaux.

Depuis plusieurs décennies, le bassin versant de la Garonne connaît, certaines années, une situation de déséquilibre quantitatif, avec des situations de crise récurrentes entre les ressources disponibles et les besoins en eau des différents usages. Dans un proche avenir, le changement climatique va encore plus impacter les ressources en eau. Les différentes études montrent une diminution des débits naturels de 20 à 40 %, voire 50 % en été. Les prévisions à l'horizon 2050 font état d'une diminution de moitié des débits naturels en été. Les dernières années ont montré que le changement climatique était déjà à l'œuvre. En 2020, la fonte des neiges a été particulièrement précoce réduisant les apports d'eau traditionnels de juin et juillet. L'été en Haute-Garonne a été le plus sec depuis 60 ans. Quatre périodes avec des températures anormalement élevées se sont succédées, dont la dernière en septembre a été marquée par des températures de 10°C au-dessus des normales saisonnières. A plusieurs reprises, la température de l'eau a dépassé 25°C, provoquant des difficultés pour le traitement de l'eau potable mais aussi, en aval de la Haute-Garonne, pour le fonctionnement de l'usine de Golfech.

L'élaboration du Projet de territoire Garon'Amont s'est appuyée sur une grande concertation avec la population, les élus et l'ensemble des acteurs locaux concernés, qui s'est tenue de mars à septembre 2019. Cette démarche exemplaire a été saluée par les deux garants désignés par la Commission nationale du Débat Public. Un panel de 30 citoyens, tiré au sort, a émis 130 recommandations qui ont permis la définition d'un plan opérationnel composé de 32 actions concrètes.

Le projet de territoire ainsi co-construit avec les acteurs et la population a été adopté par l'Assemblée départementale en session le 20 octobre 2020. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Préfet du bassin Adour-Garonne pour être validé.

DOSSIER DE PRESSE

Un protocole d'accord sera ensuite signé avec tous les membres du Comité de pilotage pour formaliser l'engagement des partenaires institutionnels.

Le projet de territoire Garon'Amont représente un financement global évalué entre 14 et 19 M€ sur la période 2020-2025, dont 8 M€ seront pris en charge par le Conseil départemental.

I - QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

L'État français a mis en place les projets de territoire en juin 2015, suite aux retours d'expérience de projets de création de retenues (notamment le projet de Sivens). L'objectif du projet de territoire est de mettre en œuvre un véritable dialogue citoyen pour aboutir à un plan d'actions co-construit, opérationnel, visant l'équilibre quantitatif de la ressource en eau. Il concerne tous les usages de l'eau : milieux naturels, eau potable, assainissement, industrie, irrigation, énergie, pêche, usages récréatifs.

Le plan d'actions est bâti sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés. Tous les leviers d'actions doivent être étudiés, qu'il s'agisse de l'amélioration de la disponibilité de la ressource ou de la diminution de sa consommation (économie d'eau, changement de pratiques, optimisation des ressources existantes, création de retenues...).

Pour le projet de territoire Garon'Amont, l'élaboration du projet de territoire s'est appuyé sur une prestation (groupement de prestataires pluridisciplinaires) qui comprend plusieurs volets :

- un volet concertation très conséquent au travers de la constitution d'un panel de citoyens, de réunions publiques thématiques, de rencontres avec les habitants et d'un site internet dédié,
- un volet technique poussé, basé sur des données factuelles portant sur les aspects hydrauliques mais aussi socio-économiques,
- un volet socio-économique ambitieux, permettant d'identifier des projets de développement équilibré du territoire,
- un volet communication.

II - LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT

Le périmètre géographique du projet de territoire Garon'Amont se situe sur le bassin d'alimentation de la Garonne, de sa source dans les Pyrénées espagnoles jusqu'à sa confluence avec l'Ariège en amont de Portet-sur-Garonne.

Il inclut les départements de la Haute-Garonne en amont de Portet-sur-Garonne, de l'ouest de l'Ariège et de l'est des Hautes-Pyrénées (472 communes) ainsi que le Val d'Aran (9 communes) soit environ 240 000 habitants sur une superficie de 5 880 km².

Le projet de territoire Garon'Amont prend en considération, au-delà de son périmètre géographique, l'aire urbaine de Toulouse, les exportations d'eau via les canaux de Saint-Martory et de la Neste, et plus généralement l'aval de la Garonne. La gestion et le partage de l'eau représentent en effet une composante historique et essentielle de la solidarité territoriale.

III - LA GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT

La gouvernance du projet reposait initialement sur deux instances : un comité technique et un comité de pilotage.

Ce Comité de pilotage est composé des représentants de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, du Val d'Aran, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de Toulouse Métropole en tant qu'institution invitée. Le département du Gers, bien que ne faisant pas partie du bassin Garonne amont, est associé au sein du comité de pilotage car son réseau hydrographique dépend du canal de la Neste, affluent de la Garonne.

Au cours de la concertation, le panel citoyen a préconisé la création d'un comité de concertation, qui se retrouve au cœur du dispositif. En plus des membres du Comité de pilotage, ce comité rassemble les intercommunalités concernées, les usagers (syndicat de l'eau, industriels, agriculteurs...), les acteurs de la gestion de l'eau, les associations (environnementales, de consommateurs, fédérations de pêche...) et des représentants du panel citoyen.

IV - LA RESSOURCE EN EAU MENACÉE

1 - LES DÉBITS DE LA GARONNE : UNE RESSOURCE NATURELLE ABONDANTE MAIS AVEC DES DIFFICULTÉS RÉCURRENTES EN ÉTÉ

La Garonne est un fleuve puissant qui bénéficie des apports pluvieux et neigeux des Pyrénées. Le volume des eaux écoulées par la Garonne en amont de la confluence avec l'Ariège est en moyenne de 4,5 milliards de m³ de ressources naturelles dont 0,74 milliard de m³ issus du versant espagnol du val d'Aran. En étiage, les débits provenant du bassin Garonne amont représentent environ la moitié du débit total de la Garonne à son arrivée à Toulouse, le reste venant de l'Ariège. Ces débits représentent encore un quart des débits de la Garonne à Bordeaux où le fleuve rejoint l'océan Atlantique.

Cependant, au cœur de l'été et en début d'automne, les prélèvements d'eau pour les canaux et l'ensemble des usages (eau potable, industrie, agriculture...) réduisent les débits et peuvent être à l'origine d'un déséquilibre de la ressource en eau. Selon les statistiques sur les 30 dernières années, il a manqué, 1 année sur 5, à la Garonne amont environ 13 millions de m³/an. Ce déficit, qui n'est pas suffisamment réduit par les soutiens d'étiage opérés jusqu'à présent, constitue une menace pour répondre à la demande des différents usages de l'eau, et plus largement pour l'environnement.

Par ailleurs, la répartition des richesses en eau sur le territoire Garonne amont est inégale : si en montagne et au bord des très grandes rivières, la ressource est globalement importante, les petits cours d'eau de plaine sont beaucoup moins bien fournis à mesure que l'on s'éloigne des Pyrénées. Sur ces petits cours d'eau, les étiages peuvent même être très sévères avec un tiers d'entre eux qui s'assèchent certains étés.

2 - DES PROJECTIONS PESSIMISTES SUR LE FUTUR DE LA RESSOURCE NATURELLE À L'HORIZON 2050

Si les projections climatiques restent incertaines sur les aspects pluviométriques, elles convergent pour la fréquence et la durée des sécheresses estivales. Il en ressort que la quantité d'eau disponible se dégradera sans doute partout avec cependant une incertitude plus forte en montagne.

DOSSIER DE PRESSE

Le volume d'eau qui coule en été devrait diminuer et les projections en termes de manque d'eau pour satisfaire les usages et les milieux naturels s'aggraveront.

La principale préoccupation est l'affaiblissement et la fonte de plus en plus précoce du manteau neigeux, qui aura pour conséquence d'apporter moins d'eau en début d'été. Une situation qui devrait s'accroître et dont les effets seront perceptibles sur tous les affluents pyrénéens de la Garonne. Les différentes études sur le changement climatique montrent une diminution potentielle des débits naturels de 20 à 40 %, voire 50 % en été. Les prévisions à l'horizon 2050 font état d'une diminution de moitié des débits naturels en été.

La conséquence sera, pour ces rivières et le fleuve, des étiages prolongés et arrivant beaucoup plus tôt, à savoir dès juin/juillet au lieu d'août/septembre.

Cet état de fait s'imposera à tout le bassin de la Garonne y compris en aval de Toulouse. Ce changement de calendrier et l'affaiblissement de la ressource entraîneront une demande en eau potentiellement accrue pour les usages. Un double effet qui risque d'aggraver les situations de crises en intensité et en fréquence.

3 - LES AUTRES SYSTÈMES DE RÉGULATION NATURELLE EUX AUSSI MENACÉS

Les zones humides et les nappes souterraines stockent l'eau en période d'abondance et la restituent lentement aux ruisseaux et rivières, ce qui les rend essentielles en fin d'étiage. Ce cycle naturel est lui aussi menacé par les changements climatiques. Les eaux souterraines présentent des caractéristiques géologiques très variées, notamment dans les Pyrénées qui abritent d'importantes ressources souterraines. Les alluvions de Garonne (le galet de Garonne), du Salat ou de la Neste constituent un réservoir en sous-sol essentiel à la qualité et à la quantité d'eau. Cependant, l'extraction de graviers du lit de la Garonne, utilisés pour les bâtiments et travaux publics, fragilise quantitativement et qualitativement cette ressource.

Les zones humides, quant à elles, même si elles occupent une faible surface, sont réparties en de nombreux points du territoire Garonne amont. Elles sont, avec les sources issues des eaux souterraines, à l'origine de chaque petit cours d'eau. Ces ressources sont cependant menacées par l'urbanisation, le drainage et le remblaiement.

La richesse naturelle du bassin Garonne amont tient surtout au château d'eau pyrénéen, au régime nival de ses grands cours d'eau et à la présence de nappes souterraines importantes.

DOSSIER DE PRESSE

Cependant, le bilan actuel du bassin de la Garonne amont est déficitaire en été et les soutiens d'étiage ne suffisent pas à rééquilibrer les bilans.

D'ores et déjà, les prémices des changements climatiques aggravent le déséquilibre mais à l'horizon 2050, l'intensité des désordres à venir estimés par les scientifiques augmentera considérablement le défi de l'équilibre quantitatif.

V – LE DIALOGUE CITOYEN

Le projet de territoire Garon'Amont fait l'objet d'un vaste dialogue citoyen avec la population, les élus et l'ensemble des acteurs concernés, qui a permis la co-construction d'un plan d'actions opérationnel bénéficiant de l'appui d'une expertise technique.

Tous les leviers d'action ont été étudiés, qu'il s'agisse de l'amélioration de la disponibilité de la ressource ou de la diminution de la consommation. Ce travail a permis d'éclairer le choix des élus sur la politique en faveur de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique.

Cette concertation, qui s'est déroulée de mars à juin 2019, s'est articulée autour de quatre dispositifs :

- 1 - La création d'un panel citoyen
- 2 - Des rencontres avec les habitants sur l'espace public
- 3 - Des ateliers de travail thématiques
- 4 - La création d'un espace participatif sur internet

Deux garants, nommés par la Commission nationale du Débat Public, ont suivi la démarche pour s'assurer de son bon déroulement. Ils ont émis un avis très favorable sur la concertation. Le Conseil départemental a fait le choix de nommer un nouveau garant pour suivre la phase de mise en œuvre qui s'ouvre.

DOSSIER DE PRESSE

1 – UN PANEL CITOYEN

À partir d'une liste de 3 000 personnes tirées au sort sur le territoire du projet, 30 personnes volontaires ont constitué le panel de citoyens. Il a intégré des habitants de la métropole de Toulouse et a respecté les critères de parité, de répartition géographique, de classe d'âge (de 31 à 76 ans) et d'origine socio-professionnelle.

Le panel citoyen s'est réuni sur 4 séances d'une journée et demie entre mars et juin 2019.

Ce panel a ensuite mené une réflexion autour de la question : « Préservation et partage des ressources en eau à l'heure du changement climatique : quelles actions mettre en œuvre ? ».

Ces travaux collectifs ont consisté d'une part à identifier des axes stratégiques d'intervention, et d'autre part à préconiser des actions de préservation de la ressource en eau. Ils contribuent ainsi à la définition des politiques locales pour la gestion de l'eau.

Le dialogue citoyen a été clôturé le 12 septembre 2019. Les résultats de la concertation et l'avis du panel citoyen ont été présentés le 2 octobre 2019 à Saint-Gaudens.



Photo du panel citoyen Garon'Amont © Droits réservés

DOSSIER DE PRESSE

2 – QUATRE ATELIERS THÉMATIQUES

Quatre ateliers ouverts à tous ont été organisés sur l'ensemble du territoire de Garon'Amont en avril, mai et juin 2019, en fonction des problématiques locales autour des thématiques de la biodiversité, du tourisme, du développement territorial, de l'industrie, du développement territorial, de l'agriculture... Ces ateliers, qui ont réuni 700 participants, ont permis d'échanger des points de vue et de formaliser des pistes de solutions sur ces quatre thématiques.

Dates, lieux et thématiques des ateliers réalisés :

- 11 avril à Montesquieu-Volvestre
Eau et agriculture

- 17 avril à Portet-sur-Garonne
Eau et biodiversité

- 28 mai à Saint-Gaudens
Eau, énergie et industries

- 6 juin à Cazères
Eau, tourisme et développement territorial



3 – LES RENCONTRES HABITANTS

La concertation prévoyait également des interventions dans l'espace public afin de permettre à des passants et des habitants absents des lieux traditionnels d'échanges (institutions, associations) de prendre connaissance du projet et d'apporter leur avis. Les informations recueillies ont servi de contributions pour le panel.

Ces animations se sont déroulées sur divers sites du territoire : marchés, collèges, espaces publics, clubs de jeunes...



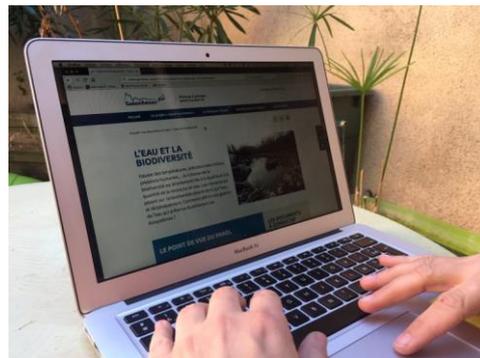
Une projection publique « Quand la Garonne a soif », suivie d'un débat organisé avec Haute-Garonne Environnement, s'est déroulée le 16 avril 2019 à 17h30 à Roques-sur-Garonne.

DOSSIER DE PRESSE

4 – UN SITE INTERNET PARTICIPATIF

Un site internet dédié, www.garonne-amont.fr, a été mis en ligne à partir du 22 mars 2019 pour répondre aux attentes de plusieurs publics :

- Les acteurs locaux et les acteurs du domaine de l'eau (associations, agriculteurs, entreprises...)
- Les citoyens
- La maîtrise d'ouvrage du projet et ses partenaires
- Les garants de la concertation



Le projet du site y était présenté et mettait à disposition l'ensemble des documents d'informations.

46 contributions ont été recueillies (37 contributions de citoyens et 8 contributions d'acteurs) et plus de 5 200 visites ont été enregistrées au 12 septembre 2019 (clôture du dialogue citoyen).

5 – LES PARTENAIRES DE LA CONCERTATION

Afin de mener cette grande concertation citoyenne, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et ses partenaires se sont appuyés sur l'aide de 4 cabinets spécialisés :

Médiation Environnement : constitution et gestion de la concertation

Eaucéa : cabinet spécialisé en gestion de l'eau

Eclectic Experience : gestion du site Internet participatif

Campardou Communication : création de l'identité graphique et des supports de communication

Ce projet de territoire Garon'Amont est financé à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à 30 % par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

VI – LE PROGRAMME D’ACTIONS

Suite à l’achèvement de la phase de concertation, le Projet de territoire Garon’Amont a été validé par le Comité de pilotage le 30 septembre 2020 et présenté au Comité de concertation le 8 octobre 2020.

L’ensemble des acteurs ont ainsi réaffirmé leur volonté de porter le programme d’actions et sa réalisation.

Il sera ensuite soumis à la validation de Monsieur le Préfet du bassin Adour-Garonne.

Le programme d’actions est constitué de 32 fiches-actions, intégrant l’ensemble des recommandations du panel citoyen.

Il s’applique aux différents usages de l’eau (agriculture, eau domestique, industries, loisirs, aménagement du territoire et milieux naturels) et s’articule autour des 4 axes stratégiques proposés par le panel :

- accompagner la sobriété et les économies d’eau,
- conclure un pacte de gouvernance moderne et participatif,
- stocker l’eau,
- refonder l’aménagement du territoire.

L’ensemble des actions a vocation à s’engager dès le début de l’année 2021, témoignant de l’urgence à agir face au changement climatique et pour une durée de 5 ans.

Le besoin de financement global est estimé entre 14 et 19 M€ sur la période 2020-2025.

19 actions sur les 32 retenues seront portées en maîtrise d’ouvrage propre par le Conseil départemental ou en co-maîtrise d’ouvrage avec d’autres acteurs, notamment avec la Chambre d’agriculture de la Haute-Garonne pour les actions agricoles. D’autres actions seront portées par des collectivités partenaires (RÉSEAU 31, syndicats d’eau potable, syndicats portant la compétence GEMAPI, etc.). Le Conseil départemental de la Haute-Garonne pourra intervenir en tant que financeur de ces actions en lien avec les autres partenaires financiers (Agence de l’Eau Adour-Garonne, Conseil régional Occitanie, autres Conseils départementaux du périmètre, Bureau de Recherches Géologiques Minières BRGM, etc.).

DOSSIER DE PRESSE

Aussi, le Conseil départemental prévoit un financement à hauteur de 8 M€ sur 5 ans (2021-2025), voté en session le 20 octobre 2020, pour la mise en œuvre du programme d'actions sous sa maîtrise d'ouvrage ou en soutien.

Le plan d'actions prévoit :

- la réalisation de plusieurs observatoires qui permettront d'acquérir de nouvelles connaissances et de suivre plus précisément l'évolution de certains paramètres, pour notamment mieux objectiver les conséquences du changement climatique et pour suivre l'efficacité des actions menées par ailleurs,
- la réalisation de plusieurs actions expérimentales, qui ont vocation à explorer des pistes demandées par le panel citoyen et dont la pérennisation dépendra des résultats obtenus,
- la poursuite de démarches de concertation spécifiques sur les sujets les plus complexes, comme la question de nouveaux stockages d'eau, afin de tendre vers un consensus territorial et entre les acteurs.

LES 4 AXES STRATÉGIQUES ET LEURS ACTIONS

1 - Accompagner la sobriété et les économies d'eau

Ces actions concerneront les économies sur l'eau potable, l'eau industrielle et les modèles agricoles.

En ce qui concerne l'eau potable, des dispositifs seront mis en œuvre pour former, sensibiliser et informer le grand public sur les bonnes pratiques à adopter face au changement climatique et pour préserver la ressource.

Il s'agit également d'accompagner la gestion patrimoniale et l'amélioration du rendement des réseaux, en tenant compte du potentiel d'économies d'eau. Pour cela, il apparaît nécessaire de hiérarchiser les investissements coûteux pour le renouvellement du linéaire des réseaux dans le cadre des Schémas départementaux de Planification et de sécurisation de l'eau potable.

DOSSIER DE PRESSE

Pour les eaux industrielles, il faudra poursuivre la recherche d'économies d'eau auprès des principaux industriels consommateurs. Il s'agit aussi de faciliter la gestion de crise en cas d'arrêt de sécheresse, de définir, sur les sites industriels les plus concernés et consommateurs, des modalités d'adaptation de l'utilisation de l'eau temporaires et acceptables.

Concernant les modèles agricoles, il s'agira d'orienter l'effort sur les pratiques agricoles et les usages d'irrigation. Les données potentielles d'économie d'eau pour ce secteur manquent. La création d'un « Observatoire technique territorial partagé des économies d'eau agricoles » permettra de stabiliser et d'affiner progressivement les données des références techniques communes à tous les opérateurs. Ainsi, des choix d'orientation seront arbitrés par les instances de concertation et de décision.

L'accompagnement des exploitants agricoles pour une approche agroécologique globale est également prioritaire dans le programme d'actions pour maximiser l'efficacité de l'irrigation et sécuriser les exploitations irrigantes ou résilientes. On compte 400 exploitations irrigantes, majoritairement en Haute-Garonne, et 3 300 exploitations de cultures « pluviales » pouvant être concernées par cet accompagnement en irrigation.

La mise en réseau des agricultrices et des agriculteurs permettra également d'échanger sur des retours d'expérience sur les économies d'eau dans les différents modèles agricoles. La mise en avant d'expérimentations locales ou des exploitations du territoire peut susciter aussi un effet d'entraînement.

L'amélioration de la performance du matériel d'irrigation et de son pilotage sont également à prendre en compte (cf. page 16 et 17).

Enfin, l'objectif est aussi d'organiser l'agriculture de demain en mettant en réseau les acteurs du projet de territoire.

Garon'Amont et les Projets Alimentaires Territoriaux pour une économie durable, une agriculture de proximité, une solidarité urbain-rural, le maintien d'activités et de paysages. La réalisation du scénario du projet Afterre 2050 à l'échelle du territoire est aussi envisagée (exercice prospectif de l'utilisation des terres en France pour satisfaire les besoins alimentaires et non alimentaires, en tenant compte des contraintes environnementales et en réduisant les gaz à effet de serre).

2 - Conclure un pacte de gouvernance moderne et participatif

La mise en place d'une instance de concertation pour le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions du projet de territoire Garon'Amont est décisive. C'est une clé de réussite pour le projet, comme l'a été la première phase du Dialogue citoyen.

Il s'agit de continuer à impliquer tous les partenaires techniques, institutionnels, associatifs, certains panelistes et usagers par l'animation d'une instance de concertation, de divers événements et par la mise à disposition de documents. L'animation du Comité de concertation est assurée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Il devra communiquer et informer autour des avancées du projet.

De plus, le Comité de pilotage, l'instance décisionnelle créée à l'occasion du projet de territoire, sera consolidé pour suivre l'avancement du projet, constater les premières actions et orienter les suivantes. L'animation du Comité de pilotage est assurée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

La concertation territoriale concernant les concessions hydroélectriques sera menée spécifiquement pour associer les acteurs des vallées dont le développement économique est étroitement lié à la gestion des concessions hydroélectriques.

Enfin, la coopération avec le Val d'Aran sera réactivée et modernisée pour une coopération transfrontalière autour de la question des ressources en eau et du changement climatique.

3 - Stocker l'eau

Il s'agit de prendre appui sur les stocks existants, sur des solutions fondées sur la nature ou en créant de nouveaux stocks.

Le travail sur la rétention d'eau dans les sols agricoles permettra d'optimiser le besoin en eau d'irrigation des cultures selon la capacité des sols à stocker l'eau pluviale sur les périodes de ruissellement.

Le prélèvement de substitution dans les gravières sera également expérimenté (cf. page 18), ainsi que l'optimisation de la mobilisation des stocks hydroélectriques (cf. page 18). De même, le rôle des retenues collinaires (lacs) pourrait être mobilisé pour apporter des réponses concertées à des problématiques locales de gestion de l'eau.

DOSSIER DE PRESSE

Une optimisation de stock et la gestion expérimentale de 5 retenues collinaires sur le bassin versant du Touch est plus précisément étudiée.

La solution peut également venir de la nature elle-même et de sa préservation. La nappe alluviale de la Garonne contribue de manière essentielle au maintien des débits d'écoulement, notamment en période estivale. La recharge active de nappe en période de hautes eaux peut permettre un soutien accru des débits d'étiage et une limitation de l'augmentation de la température de l'eau.

De même, les services rendus par les zones humides seront étudiés et amplifiés avec l'Observatoire et la stratégie « Zones Humides » à l'échelle du territoire du projet Garon'Amont (cf. page 18).

Enfin, pour envisager de nouvelles retenues d'eau, il s'agit de définir collectivement ce que pourront être de nouvelles réserves situées au bon endroit et écologiquement acceptables.

4 - Refonder l'aménagement du territoire

C'est en observant les milieux aquatiques que l'aménagement du territoire doit être pensé dans sa globalité, pour mieux le restaurer et l'adapter au changement climatique.

Actuellement, peu de sources et de cours d'eau sont suivis de façon pérenne sur le plan hydrologique. Aussi, un « Observatoire des sources » sera créé. Un « Observatoire des cours d'eau » verra aussi le jour pour compiler toutes les données thermiques, par différents opérateurs, pour une meilleure connaissance collective et un meilleur suivi des tendances dues au réchauffement climatique.

En effet, les changements thermiques des cours d'eau ont une incidence majeure pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Aussi, la réutilisation des eaux usées traitées pour satisfaire les besoins en eau et l'arrosage dans les espaces verts publics et privés sera expérimentée (cf. page 19).

La recharge active de nappes par infiltration des eaux pluviales en milieu urbain ou semi-urbain doit également être favorisée (cf. page 19).

Par ailleurs, l'élaboration d'un contrat de canal à l'échelle du système Saint-Martory va permettre d'élargir les fonctionnalités du canal, face aux nouveaux enjeux d'aménagement du territoire (nouveaux usages, usine hydraulique plus performante...).

DOSSIER DE PRESSE

De nouvelles expérimentations pourront ainsi être menées par Réseau 31, gestionnaire du Canal de Saint-Martory.

Enfin, un déficit sédimentaire important s'accroît de l'amont vers l'aval de la Garonne.

La préservation de l'espace de mobilité des cours d'eau de la Garonne et de ses affluents est donc une priorité pour une dynamique érosive naturellement performante. Des actions coordonnées de continuité sédimentaire doivent être mises en place sur les bassins versants ou les tronçons prioritaires. Elles permettront de restaurer le potentiel biologique et favoriseront la réduction de la température de l'eau de la Garonne par l'amélioration du transit du flux sédimentaire.

Une recharge en matériaux expérimentale du lit des cours d'eau sera réalisée sur la Garonne, le Salat et la Pique.

FOCUS SUR 6 ACTIONS RETENUES DANS LE PROGRAMME

1 - Modèles agricoles : améliorer la performance du matériel d'irrigation et généraliser le pilotage

Le conseil et un meilleur pilotage de l'irrigation sont les deux actions identifiées comme les plus efficaces en termes d'économie d'eau au champ.

Sur la base des diagnostics d'exploitation réalisés, le déploiement d'un matériel d'irrigation adapté est une solution pour réaliser des économies d'eau pour les agriculteurs. Il s'agit d'acquiescer du matériel nouveau ou d'adapter le matériel existant.

L'instrumentation avec l'installation de capteurs et de logiciels et un conseil de pilotage adapté permettront également de réaliser des économies d'eau à la parcelle. Seulement 15 % des irrigants y ont recours actuellement.

La mise en réseau des agricultrices et des agriculteurs avec l'appui de conseillers en irrigation permettra également de partager des retours d'expérience sur les économies d'eau.

Au-delà des mesures d'économie d'eau sur les cultures existantes, un travail est engagé avec les agriculteurs pour faire évoluer les cultures existantes vers des cultures à plus forte valeur ajoutée.

2 - Expérimentations en période d'étiage de prélèvement dans les gravières

Les gravières (liées notamment à l'extraction de granulats le long de la Garonne) sont nombreuses sur la vallée de la Garonne. Les plus anciennes présentent un colmatage important et sont peu connectées à la nappe alluviale. Ce type de gravière pourrait ainsi être mobilisé comme ressource de substitution aux prélèvements d'irrigation sur la nappe alluviale de la Garonne ou sur le canal de Saint-Martory, notamment en période estivale. Cette action permettra donc de tester la faisabilité d'une telle approche sur une certaine typologie de gravières.

3 - Développer un conservatoire départemental des zones humides en Haute-Garonne

L'élaboration d'un conservatoire départemental des zones humides permettra de mettre en valeur les écosystèmes essentiels à une gestion durable de l'eau : prévention des crues, recharge des nappes, filtrage de l'eau, réservoirs de biodiversité, atténuation du changement climatique, etc.

Sur la base de l'inventaire des zones humides réalisé par le Département en 2017, ces milieux fragiles seront sanctuarisés. Les zones humides sur le territoire Garon'Amont seront prioritaires.

4 - Maximiser et optimiser la mobilisation des stocks hydroélectriques en capitalisant sur la gestion expérimentale 2020-2021

Le 1^{er} juillet 2020, le SMEAG, l'État, EDF et l'Agence Adour Garonne ont signé un contrat de coopération pour le soutien d'étiage de la Garonne pour la période 2020-2021, avec une option pour 2022.

Ce contrat prévoit d'augmenter le volume d'eau, mobilisable dans les réserves hydroélectriques, comme le Lac d'Oô, pour soutenir les faibles débits de la Garonne lors des périodes de sécheresse entre juillet et octobre.

Le stock pour le soutien d'étiage est porté de 52 à 70 millions/m³, soit + 36 %, ce qui permettra, aux plus basses eaux, un débit supplémentaire de 20 m³ d'eau par seconde de plus à la Garonne.

5 - Expérimenter la réutilisation des eaux usées traitées pour satisfaire les besoins en eau et l'arrosage dans les espaces verts publics et privés

À l'échelle nationale, la réutilisation des eaux usées traitées est encore très peu développée, avec un cadre réglementaire très exigeant par mesure de précaution. Afin d'anticiper les effets du réchauffement climatique, des expérimentations pourraient être réalisées en Garonne amont pour tester concrètement les possibilités et pour vérifier les contraintes.

42 stations situées à moins de 2 km d'un point de prélèvement agricole ont été identifiées pour un débit cumulé d'entrée de 10 660 m³/jour. Environ 180 prélèvements d'irrigation se situent dans un rayon de 2 km autour d'une potentielle « ressource Eaux Usées Traitées ».

Ce gisement potentiel pourrait être stocké durant la période hivernale et restitué pour irriguer des espaces verts et/ou des cultures de manière expérimentale. Ce serait un moyen de substitution à des prélèvements agricoles en cours d'eau ou en consommation d'eau potable en période d'étiage, par de la ressource stockée sur la période hivernale.

6 - Développer la recharge active de nappes par infiltration des eaux pluviales en milieu urbain ou semi-urbain

Sur le territoire de Garonne amont, plus de 140 millions de m² de surfaces imperméabilisées sont situées sur des secteurs présentant une géologie favorable à l'infiltration. Cela représente un ruissellement annuel de 80 millions de m³, majoritairement rejetés en rivière ou en sortie du réseau d'assainissement.

L'infiltration de cette ressource potentielle d'eaux pluviales pourrait théoriquement contribuer à la réduction du déficit estival à hauteur de plusieurs millions de m³.

L'infiltration des eaux pluviales devra donc être étudiée dans les nouveaux projets d'aménagement du territoire. La mise en place des solutions d'infiltration peut également s'adapter sur l'existant.

DOSSIER DE PRESSE

LA LISTE DES 32 ACTIONS DU PROGRAMME POUR LE PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT

Sobriété - économies d'eau

Eau potable	
1	Sensibiliser la population aux économies d'eau potable
2	Accompagner la gestion patrimoniale et l'amélioration du rendement des réseaux
Eau industrielle	
3	Poursuivre la recherche d'économies d'eau sur des sites industriels principaux consommateurs en zone sensible à la sécheresse
Modèles agricoles	
4	Observatoire technique territorial partagé des économies d'eau agricoles
5	Diagnostiques d'exploitation et suivi individuel : accompagner les exploitant-e-s pour une approche agro-écologique globale
6	Mise en réseau des agriculteur-riche-s et des conseiller-ère-s Irrigation (thème : retours d'expérience sur les économies d'eau et modèles agricoles)
7	Améliorer la performance du matériel d'irrigation économe en eau et généraliser le pilotage
8	Solidarité territoriale : lien entre projets alimentaires territoriaux et PTGA

Pacte de gouvernance

Associer les citoyens aux politiques de l'eau	
9	Mettre en place une instance de concertation
10	Communiquer autour du Projet de territoire Garon'Amont
Clarifier la gouvernance du partage de l'eau	
11	Mettre en place le Comité de pilotage en charge du suivi du PTGA
12	Renforcer la concertation territoriale concernant les concessions hydroélectriques
13	Le Val d'Aran : réactiver et moderniser la coopération transfrontalière autour de la question des ressources en eau

Stocker l'eau

Appui sur les stocks existants	
14	Renforcer la capacité de rétention de l'eau dans les sols agricoles
15	Expérimentations sur la réduction de l'impact de l'irrigation durant la période d'étiage par prélèvement dans les gravières
16	Maximiser et optimiser la mobilisation des stocks hydroélectriques en capitalisant sur la gestion expérimentale menée en 2020-2021
17	Connaître et renforcer le rôle des retenues collinaires existantes dans la gestion locale de l'eau
18	Optimisation de stock et gestion expérimentale de 5 retenues collinaires sur le bassin versant du Touch
Solutions fondées sur la nature	
19	Opérations expérimentales de recharge de nappe
20	Observatoire et stratégie "Zones humides" à l'échelle du périmètre du PTGA
21	Développer un conservatoire départemental des zones humides en Haute-Garonne
22	Valoriser sur le plan pédagogique les espaces où des actions du PTGA contribuent à la préservation de la ressource en eau
Nouveaux stocks	
23	Co-construire le cahier des charges pour envisager de nouvelles retenues au bilan socio-environnemental optimisé

DOSSIER DE PRESSE

Aménagement du territoire

	Observatoire des milieux aquatiques
24	Observatoire hydrologique des sources
25	Observatoire thermique des cours d'eau
	Penser l'aménagement du territoire dans sa globalité
26	Expérimenter la réutilisation des Eaux Usées Traitées pour satisfaire les besoins en eau et l'arrosage dans les espaces verts publics ou privés
27	Développer la recharge active de nappes par infiltration des eaux pluviales en milieu urbain ou semi-urbain
28	Élaborer un contrat de canal à l'échelle du système Saint-Martory
29	Expérimentations de gestion du canal de Saint-Martory
	Restauration de milieux pour améliorer leur résilience au changement climatique
30	Préservation de l'espace de mobilité des cours d'eau
31	Mise en place d'actions coordonnées de continuité sédimentaire
32	Recharge en matériaux du lit des cours d'eau : Garonne, Salat, Pique

DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

Fabienne Pascaud

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR

